

COMMUNE DE CHAPAREILLAN
DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice	23
Présents	16
Votants	17

L'an deux mille vingt-deux, le 02 juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHAPAREILLAN dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Madame Martine VENTURINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mai 2022

Présents : Martine VENTURINI, Valérie IMBAULT-HUART, Fabrice BLUMET, Emmanuelle GIOANETTI, Roland SOCQUET-CLERC, Gilles FORTE, Sylvie THOME, Annalisa DEFILIPPI, Gisèle MOTTA, Yann LIMOUSIN, Franck SOMMÉ, Lucas BEYSSON, Jean MIELLET, Olivier BOURQUARD, Anne MORRIS, Bruno BERLIOZ.

Absents et Excusés : Valérie SACLIER, Jean-Pierre VILLESSOUBRE, Stéphane ROCHE (pouvoir à Emmanuelle GIOANETTI) Valérie SEYSSEL, Malika MANCEAU, Christopher DUMAS, Suan HIRSCH.

OBJET : BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE – CONVENTION DE BENEVOLAT
37 – 02/06/2022

Madame Valérie IMBAULT-HUART, 1^{ère} adjointe, indique aux membres de l'assemblée que la bibliothèque constitue un service municipal de lecture publique chargé d'assurer l'accès de tous à la culture et aux loisirs, de contribuer à l'information, l'éducation et la formation de tous les citoyens.

Ce service public est placé sous la responsabilité d'un agent nommé par la commune et placé sous l'autorité du maire.

Les bibliothécaires bénévoles sont intégrés à l'équipe de la bibliothèque de Chapareillan après validation, en fonction des besoins de l'établissement. Les personnes bénévoles sont partenaires du salarié et participent au bon fonctionnement et à l'animation de la bibliothèque.

Le présent projet de convention a pour but de formaliser la collaboration entre l'agent municipal et les bénévoles de la bibliothèque, de définir le rôle et la place de chacun. Elle a pour objet d'identifier et formaliser leurs interventions dans l'intérêt des deux parties.

Madame Valérie IMBAULT-HUART, présente le projet de convention de bénévolat,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de bénévolat pour la bibliothèque municipal,

CHARGE le maire de signer la convention avec les bibliothécaires bénévoles.

Le conseil municipal adopte à 14 voix pour 1 contre (Olivier BOURQUARD) et 2 abstentions (Jean MIELLET, Bruno BERLIOZ)

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME

Martine VENTURINI
Maire

Affiché le : **09 JUIN 2022**

